

FAQ – DAD (Aide au Digital)

◊ Qu'est-ce que le dispositif DAD ?

Le DAD – Dispositif d'Aide au Digital est un dispositif de la Polynésie française destiné à soutenir financièrement les projets numériques portés par des startups du numérique ou par des entreprises souhaitant engager une transformation digitale.

☞ Objectif : développer la filière numérique locale et accompagner la transition digitale des entreprises.

◊ Qui peut bénéficier du DAD ?

- personnes physiques résidant en Polynésie française
 - personnes morales de moins de 20 salariés établies en Polynésie française
- Conditions : voir détail dans la check list selon la catégorie.

◊ Quelles sont les catégories du DAD ?

Le dispositif DAD comprend trois catégories :

- Amorçage d'une startup numérique
- Développement d'une startup numérique
- Transformation digitale d'une entreprise

◊ Quelles sont les dépenses éligibles ?

- dépenses directement liées au projet numérique
 - prestations de services et développements techniques
- ❖ Les dépenses doivent être réalisées en Polynésie française.
- ❖ Les dépenses engagées avant le dépôt de la demande ne sont pas éligibles.

◊ Quel est le montant de l'aide DAD ?

- Amorçage startup : jusqu'à 2 000 000 F CFP (70 % max)
- Développement startup : jusqu'à 4 000 000 F CFP (50 % max)
- Transformation digitale : jusqu'à 4 000 000 F CFP (50 % max)

◊ Comment déposer une demande ?

Les demandes sont déposées exclusivement en ligne via la plateforme officielle :

☞ www.mes-demarches.gov.pf

Le dossier doit être complet et accompagné de toutes les pièces justificatives requises.

❖ Quand l'aide est-elle versée ?

L'aide est versée en deux tranches :

- 50 % après publication de l'arrêté d'attribution au Journal officiel ;
- 50 % après validation des justificatifs attestant de la réalisation complète du projet.

❖ Une entreprise peut-elle bénéficier plusieurs fois du DAD ?

✗ Non.

L'aide au digital ne peut être attribuée qu'une seule fois par projet, sous réserve des règles en vigueur et des crédits disponibles.

❖ L'accusé de réception vaut-il attribution de l'aide ?

✗ Non.

L'accusé de réception confirme uniquement la complétude du dossier. L'attribution de l'aide intervient uniquement après instruction et décision formelle de l'administration.

❖ Quelles sont les obligations du bénéficiaire ?

Le bénéficiaire doit :

- réaliser le projet tel que présenté dans la demande ;
- transmettre les justificatifs dans les délais impartis ;
- faire figurer la mention « avec le concours de la Polynésie française » sur les supports liés au projet.

❖ Que se passe-t-il en cas de non-respect des engagements ?

En cas de non-respect des conditions, l'administration peut exiger le remboursement total ou partiel de l'aide et exclure temporairement le bénéficiaire de tout nouveau dispositif d'aide.

❖ Projets et Dépenses éligibles ?

Catégorie DAD	Projets éligibles	Dépenses éligibles
Amorçage d'une startup numérique	<ul style="list-style-type: none"> • Création et lancement d'une startup numérique • Développement d'un produit, service ou solution numérique innovante • Réalisation d'un proof of concept (POC) ou d'une première version fonctionnelle • Structuration initiale du projet (technique, économique, organisationnelle) • Projet présentant un caractère innovant et un potentiel de développement 	<ul style="list-style-type: none"> • Frais de personnel directement affectés au projet • Prestations de services techniques (développement, ingénierie, design, UX/UI, etc.) • Dépenses de recherche et développement (R&D) • Acquisition ou licence de droits de propriété intellectuelle (brevets, licences, logiciels spécialisés) • Frais d'assurance liés au projet • Frais généraux liés au projet, dans la limite réglementaire
Développement d'une startup numérique	<ul style="list-style-type: none"> • Évolution ou amélioration d'une solution numérique existante • Déploiement commercial d'un produit ou service numérique • Conquête de nouveaux marchés (locaux, nationaux ou internationaux) • Renforcement des capacités techniques, commerciales ou organisationnelles • Projet porté par une startup déjà constituée et en phase de croissance 	<ul style="list-style-type: none"> • Frais de personnel affectés au projet • Prestations de services techniques ou commerciales • Dépenses liées à l'industrialisation, la sécurisation ou l'amélioration de la solution numérique • Acquisition de licences applicatives ou logicielles spécialisées • Dépenses liées à la protection de la propriété intellectuelle • Frais d'assurance • Frais généraux liés au projet, dans la limite réglementaire
Transformation digitale	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration de technologies numériques dans les processus internes de l'entreprise • Modernisation des outils de gestion, de production ou de relation client • Amélioration de la performance économique, de la productivité ou de la conformité réglementaire • Projet démontrant une valeur ajoutée mesurable pour l'entreprise, les collaborateurs, l'emploi et/ou les clients 	<ul style="list-style-type: none"> • Frais de personnel affectés au projet • Prestations de services numériques (intégration, développement, paramétrage, accompagnement) • Acquisition de licences applicatives ou logiciels spécialisés (hors bureautique courante) • Dépenses liées à la propriété intellectuelle • Frais d'assurance • Frais généraux liés au projet, dans la limite réglementaire